



Restauration



Une restauration municipale est proposée tous les midis dans les écoles publiques maternelles et élémentaires et pour l'école privée au restaurant municipal du Bourg, rue du Raffuneau.

Chaque jour, près de 1 700 repas sont préparés dans 2 cuisines centrales (Ferrière et Pont-Marchand) et livrés en liaison chaude dans les 7 restaurants scolaires de la ville. Une aubaine pour les enfants orvaltais !



Gestion des déchets alimentaires

La Ville a mis en place le compostage des déchets alimentaires dans les écoles de la Ferrière et de Pont Marchand, sites des deux cuisines centrales.

[LIRE LA SUITE](#)



Menus

La Ville adapte en permanence ses menus en accord avec le Programme National Nutrition Santé (PNNS). Les repas sont élaborés par des chefs de cuisine très impliqués, puis validés par une diététicienne et dégustés avec plaisir par les enfants ! La qualité est privilégiée, notamment en renforçant la présence des produits labellisés et bios.

[LIRE LA SUITE](#)



Allergies - PAI

Le Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) garantit les conditions de prise en charge de votre enfant, en cas d'allergie

[LIRE LA SUITE](#)

FAQ

Comment s'inscrire à la restauration ?

L'inscription de votre enfant dans une école publique orvaltaise lui donne automatiquement la possibilité de fréquenter la restauration scolaire. Vous devez néanmoins avoir transmis, au préalable, la Fiche sanitaire de l'enfant.

Chaque matin, en arrivant sur l'école, l'enfant (ou son parent) doit obligatoirement signaler s'il reste déjeuner le midi. Par ailleurs, concernant le régime alimentaire de votre enfant, un document vous est transmis chaque année, courant juin, avec le dossier de rentrée scolaire, qu'il vous faut compléter et retourner avant la rentrée scolaire suivante.

Attention ! Pour les enfants scolarisés dans le privé à l'École St Joseph, il appartient à chaque famille de vérifier qu'elle dispose d'un « Dossier [Famille](#) » et de faire une démarche individuelle auprès du service Espace Famille, situé à la Direction Education Enfance Jeunesse au Petit Chantilly, pour inscrire administrativement son (ou ses) enfant(s) à la restauration scolaire.

Restauration - Quel tarif vais-je payer ?

La tarification des repas (prestation incluant le repas mais aussi l'encadrement et les animations proposées sur le temps de la pause méridienne) repose sur le principe du taux d'effort. Ainsi, chaque famille dispose d'un tarif qui lui est propre, en fonction de son quotient familial.

Pour connaître votre tarif, consultez le calculateur mis à votre disposition :

http://www.orvault.fr/sites/default/files/photos_enfance_et_jeunesse/cal...

Direction Education Enfance Jeunesse

21 avenue Alexandre Goupil - 44700 Orvault - 02 51 78 33 00
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - Fermé au public le jeudi matin

Source URL: <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/restauration>